



AVIS D'APPELS D'OFFRES

Marchés de prestations relatifs aux évacuations sanitaires hors de Nouvelle-Calédonie

La CAFAT (Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie) est un organisme privé chargé d'une mission de service public : assurer la gestion de la protection sociale des Calédoniens.

Son organisation et son fonctionnement sont déterminés par la loi du pays modifiée n° 2001-016 du 11.01.02 et la délibération modifiée n° 280 du 19.12.2001 relatives à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie.

La CAFAT informe du lancement d'appels d'offres pour les marchés décrits ci-dessous.

1. Identification du maître d'ouvrage

CAFAT - BP L5 - 4, rue du Général-Mangin - 98849 Nouméa CEDEX - Nouvelle-Calédonie.

2. Mode de passation

Marché privé sur appel d'offres public passé en Nouvelle-Calédonie.

Les soumissionnaires prendront en considération l'article Lp. 107 alinéa 4 de la loi du pays modifiée n° 2001-016 du 11.01.2002 relative à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie.

3. Objet des marchés

Le marché « Accompagnement médical et paramédical des patients évacués sanitaires hors de Nouvelle-Calédonie (vols commerciaux) » a pour objet la fourniture de prestations d'accompagnement médical et paramédical des personnes évacuées sanitaires, à destination principalement de Sydney et de la Métropole, dans le cadre de vols commerciaux.

Le marché « Suivi médical des patients de Nouvelle-Calédonie pendant leur évacuation sanitaire en Australie » a pour objet la fourniture de prestations de suivi médical des personnes évacuées sanitaires et la contribution à la réduction des coûts pendant leur période de soins en Australie.

Le marché « Évacuations sanitaires aériennes d'extrême urgence (vols affrétés) » a pour objet la fourniture de prestation de mise à disposition des moyens aériens nécessaires pour assurer les évacuations sanitaires des patients calédoniens ne pouvant pas être transportés sur les lignes aériennes régulières.

4. Retrait du dossier

Le maître d'ouvrage informe les candidats que les dossiers de consultation sont dématérialisés et ne sont pas disponibles en version papier.

Les dossiers de consultation seront transmis gratuitement, après demande écrite formulée uniquement par courriel aux adresses suivantes : **directionbranchesante@cafata.nc** ET **mchauvin@cafata.nc**.

Le dossier sera ensuite envoyé dans un délai maximal de deux jours ouvrés, par courriel à l'adresse électronique par laquelle la demande aura été adressée.

5. Critères de sélection des offres

Les offres seront jugées suivant les critères indiqués à l'article 9 du règlement particulier des appels d'offres (RPAO).

6. Remise des offres

Les offres sous double enveloppe cachetée peuvent être remises dans les conditions prévues à l'article 6 du RPAO.

La date limite de remise des offres est fixée au **lundi 24 août 2020 à 11h00 (heure de Nouvelle-Calédonie)**.

7. Autres renseignements

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité du strict respect des clauses figurant au RPAO joint au dossier de consultation.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.